

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2014

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 2381)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 50

présenté par
M. Guy Geoffroy et M. Poisson

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou paraître influencer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce qui compte, ce n'est pas l'apparence de la vertu, mais la vertu elle-même.